

		66ème Rallye Tout Terrain des CIMES les 02 ,03 et 04 SEPTEMBRE 2022							N° Course	
BULLETIN D'ENGAGEMENT à retourner avant le :				Mercredi 24 AOUT 2022		Minuit - Cachet de la poste faisant foi						
Bulletin et montant de l'engagement à retourner à l'adresse suivante :				ASAC Basco-Béarnais - 2 Place Royale - 64000 PAU								
Montant des droits d'engagement :		550€		A l'ordre de :		ECURIE DES CIMES						
Heures de convocation aux vérifications administratives /techniques, sur le site www.Agoratt.fr ou sur celui de l'organisation : www.ecuriedescimes.com et www.asac-bascobearnais.asso.fr												
EQUIPAGE :	CONCURRENT <i>(si différent pilote)</i>		PILOTE			COPILOTE <i>(si Licence NJR, Tuteur Obligatoire)</i>			VEHICULE engagé			
NOM :									Constructeur :			
Prénom :									Dénomination :			
Adresse :									Année construction :			
Code Postal :									N° passeport technique :			
Ville :									Date passeport :			
Date naissance :									N° Châssis :			
Lieu naissance :									Moteur (marque) :			
N° portable:									N° moteur :			
Mail :									Cylindrée moteur atmosphérique :			
N° permis :									Cylindrée corrigée si suralimentated :			
Délivré le :									(suivant article 282.3.1 FFSA)			
Préfecture :									Carburant :		DIESEL	ESSENCE
N° licence :									Roues motrices :		Quatre	Deux
Type licence :									Éligible légend group :		OUI	NON
Code ASA :									Groupe :		Classe :	
Si Tuteur :	A présenter lors des vérifications administratives avec carte d'identité du détenteur											
Nom, prénom Tuteur :			N° Licence tuteur :									
Signatures :												
Les concurrents/pilotes/copilotes s'engagent à respecter les règlements dictés par la FFSA complétés par le règlement particulier de l'épreuve. Ils déclarent sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis, en particulier qu'ils ne sont pas à ce jour sous le coup d'une suspension du permis de conduire ou de licence. Ils s'engagent à renoncer à l'épreuve s'ils se trouvaient dans cette situation au moment de son déroulement.												
Versement des primes :	Joindre obligatoirement un RIB pour le traitement des dotations définies dans l'article 10P. du Règlement Particulier. A défaut les primes ne seront pas reversées.											
SEULES LES DEMANDES COMPLETES SERONT PRISES EN COMPTE (INFO EQUIPAGE ET VEHICULE + CHEQUE (de plus toute fausse indication portée sur le bulletin sera signalée au collègue sportif qui pourra interdire le départ du véhicule) . UNE DEMANDE RECUE SANS CHEQUE DE REGLEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT N'EST PAS PRIORITAIRE ET NE SERA VALIDEE QU'AU MOMENT DU PAIEMENT (SOUS RESERVE DU NOMBRE D'ENGAGES).												
RESERVE AUX CONTRÔLES ADMINISTRATIFS						RESERVE AUX CONTRÔLES TECHNIQUES						
Numéro	Date d'engagement	règlement	Nom et signature du contrôleur			Nom et signature du contrôleur		GROUPE	CLASSE	OK		